


PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOLGNE

6bis

**PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Approuvé le :

*PLU
approuvé le
21-9-05*



DATE DE RÉFÉRENCE : 26/03/04

1) INTRODUCTION :

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune de Solgne définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune.

2) ANALYSE DE LA COMMUNE :

a. Démographie :

La progression importante et régulière du village depuis 25 ans ; 350 habitants à 1058 au dernier recensement de 1999, avec une augmentation d'environ 200 habitants à ce jour.

La mise en place de secteurs réservés à l'habitation laisse à penser que la moyenne d'âge de la population restera entre 30 et 38 ans.

b. Situation Economique :

Solgne a fait appel, il y a 12 ans, à plusieurs communes environnantes pour créer une zone d'activités intercommunale ; plusieurs années sans succès ; aujourd'hui, 4 hectares de cette zone sont occupés par trois entreprises qui emploient environ 70 personnes sur le site. Un projet d'extension de 4 hectares de cette zone est en cours de réalisation. Le projet du Département portant sur une méga zone de 300 hectares autour du carrefour du Cheval Blanc jouxtera la zone de Solgne et devrait permettre l'explosion économique du village avec le concours des infrastructures aéroportuaires et T.G.V. qui entourent la commune.

c. Fonctionnement Urbain :

Solgne a connu un développement démographique important depuis 35 ans. Ceci est du à l'apport d'un lotissement communal de 20 habitations en 1968, 20 autres en 1976, 100 parcelles en 1986 et la restructuration du centre du village en 1996 avec l'accueil dans les bâtiments communaux d'une superette, d'un salon de coiffure, de l'agence postale et d'un magasin électroménager qui accompagnent la création de 25 logements OPAC et 10 parcelles en lotissement communal. Actuellement deux lotissements privés de 16 parcelles au total sont en cours de réalisation.

d. Espace Naturel :

Solgne comprend le village centre et l'annexe d'Ancy-lès-Solgne composée d'un hameau très rural avec trois exploitations agricoles et un centre équestre de réputation nationale. Il y a très peu de forêt sur le ban du village, par contre le ruisseau « Bérup » qui prend sa source en amont du village, traverse la commune et ses abords constituent une réserve naturelle interdite à la construction.

e. Les Services :

Solgne, en qualité de « village rural centre » a réussi à maintenir et à renforcer ses structures commerciales et socio médicales à savoir dentistes, médecin, infirmières libérales, pharmacie, centre de soins à domicile, siège de la Fédération Départementale de la Famille Rurale, unité de vie pour personnes âgées, et pour le commercial : garagiste, boulangerie, épicerie, hôtel restaurant, bar tabac, électroménager, salon de coiffure, agence postale, chambres d'hôtes,... toutes ces structures animent un petit bassin de vie des communes rurales environnantes.

3) PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

a. Préservation et mise en valeur du village :

Le développement de Solgne passe par une mise en valeur du cadre de vie des habitants. Solgne ne possède pas de lieux relevant des bâtiments de France mais le règlement du PLU protégera le caractère très rural de l'annexe d'Ancy-lès-Solgne et mettra en valeur les espaces publics du village centre par l'enfouissement des réseaux, la création d'aires de verdure et la requalification de la rue principale, artère vivante de l'agglomération.

b. Amélioration du fonctionnement urbain :

La commune a défini plusieurs emplacements réservés qui reflètent la volonté de réaliser des liaisons inter quartiers.

c. Projets Communaux :

Afin d'accompagner les différentes structures communales que sont les terrains d'évolution sportive (foot, pétanque, éducation canine, tennis) et la salle polyvalente, la commune prévoit une extension et une amélioration de ces terrains mis à disposition des nombreuses associations du village.

Un projet de construction d'une résidence de 60 lits, pour les patients atteints par la maladie d'Alzheimer, est en cours.

d. Développement de l'urbanisation :

Plusieurs secteurs réservés à l'habitation sont prévus pour gérer à long terme l'urbanisation et seront aménagés par tranches successives en fonction de la demande et des besoins.

La volonté de la commune est de poursuivre un développement raisonnable afin de pouvoir conserver ses structures commerciales, socio médicales et associatives. Le caractère urbain de ces secteurs d'urbanisation sera clairement affirmé et imposé aux lotisseurs en particulier dans le cadre des espaces verts et parking des lotissements futurs.

e. Aménagement de l'Entrée Nord du Village :

Afin de désenclaver la partie urbanisée de 100 maisons, dont les habitants empruntent deux rues qui comportent des points dangereux, la commune a décidé de mettre un emplacement réservé pour réaliser une voie d'accès direct de ce secteur sur l'entrée nord du village.

f. Préservation de l'espace agricole :

La ponction sur l'espace agricole représentée par les zones d'urbanisation est faible par rapport aux emprises de la déviation de la RD 955 et celle du T.G.V..

g. Remembrement :

Dans le cadre des travaux de réalisation du T.G.V. Est sur le ban des communes de Solgne et Secourt, un remembrement sur le périmètre perturbé sera réalisé. Il en sera de même pour la réalisation de la grande déviation du village par le Département.

h. Développement artisanal

La Communauté de Communes du Vernois a décidé d'acquérir un terrain de 10ha dans la zone UX située en bordure de la RD 955.

La RD 955 va être déviée par le Conseil Général, et c'est la raison pour laquelle la marge de recul est laissée à 15m du CD qui ne sera plus classé à grande circulation, donc les dispositions de l'article L111.1.4 seront caduques.